



**Assemblée Générale de la Maison Pour Tous**  
**Vendredi 13 novembre 2024**  
**18h00 – Maison des Associations, La Chapelle en Vercors**

**Ordre du jour**

- ◆ présentation du bilan moral et d'activités des saisons 2022-2023 et 2023-2024.
- ◆ présentation du bilan financier des saisons 2022-2023 et 2023-2024.
- ◆ vote de l'approbation par l'assemblée du rapport moral, d'activité et financier, affectation du résultat.
- ◆ présentation du budget prévisionnel 2024-2025.
- ◆ présentation des tarifs 2024-2025, vote.
- ◆ renouvellement des membres du conseil d'administration.
- ◆ questions diverses

**Rapport moral 2022-2024**

Après une pointe à huit sur le début de la saison 2022-2023, les déménagements des uns et obligations des autres nous ont ramené à un CA de 4 personnes actives en fin de saison 2023-2024. L'association continue à fonctionner grâce à l'aide logistique et administrative apportée par la Maison de l'Aventure en la personne de Kinou pour assurer notamment nos tâches d'employeur. Le faible effectif continue à se faire sentir dans nos capacités à dialoguer efficacement avec les institutions, et également lors de la mise en place de la saison qui demande un surcroît de travail.

Par ailleurs, eu égard à son format extrêmement réduit, le conseil d'administration a continué à fonctionner de manière collégiale, ce qui convient bien à ses membres.

Pour autant nous nous sommes acquittés comme nous avons pu de toutes les tâches, nous avons même réussi à proposer à chaque saison de nouvelles activités qui ont rencontré plus ou moins de succès, nous y reviendrons.

Nous espérons que cette assemblée générale saura motiver de nouvelles personnes à venir participer activement au conseil d'administration afin d'assurer la pérennité de l'association, une plus grande diversité dans son administration et, on l'espère, une meilleure répartition des tâches.

**Rapport d'activités 2022-2023**

La saison 2022-2023 a réuni 163 adhérents dont 55 enfants répartis sur 12 activités.

Nouvelles activités :

- Foot Cool : à la demande de deux pratiquants enthousiastes qui nous ont rejoint au CA lors de l'AG 2022, nous avons lancé une activité de Foot Cool en salle qui a eu beaucoup de succès avec 22 participants. En revanche le créneau du vendredi soir a posé des problèmes

d'indisponibilité de la salle. Les joueurs sont partis voler de leurs propres ailes l'année d'après.

- Deuxième séance de judo : elle a connu un certain succès avec 7 inscrits, mais l'effectif s'est effondré l'année suivante.

5 séances estivales de stretching et de yoga ont pu être à nouveau proposées sur les deux mois d'été.

Les séances de cinéma ont pu reprendre régulièrement avec quelques très belles fréquentations au milieu d'une fréquentation générale en retrait.

Sortie spectacle de danse : très peu de participants, on a un peu bu le bouillon sur l'opération. Dommage le spectacle était sympa.

## **Rapport d'activités 2023-2024**

En 2023-2024 nous avons 137 adhérents dont 42 enfants sur 15 activités.

Nouvelles activités :

- Théâtre et musique qui a réuni 8 enfants sur 14 séances, ne s'est pas renouvelé à cause d'un manque de disponibilité des intervenants.
- Sports Co : seulement 5 inscrits, l'année s'est déroulée bon an mal an, mais nécessite plus de monde pour créer l'émulation. Nous l'avons proposée à nouveau cette année, mais pas reconduit faute d'un nombre d'inscrits suffisant.
- Bad famille : nous avons tenté à la demande de participants de créer un créneau de badminton pour les familles, un samedi par mois. Mais la sauce n'a pas pris.
- Multi Arts : 4 inscrits qui ont pu pratiquer toute l'année. Nous n'avons pas pu le reconduire cette année faute d'inscrits.
- Renforcement adultes/Taï So : Le professeur de judo a proposé un créneau pour les adultes le jeudi. Il a été peu suivi et n'a pas été reconduit cette année.
- Taï-Chi débutants : le cours n'a pu être maintenu.
- Gym aérienne enfants : 6 enfants pour ce départ d'activité, le cours est reconduit.
- Stretching à Saint-Martin : nous avons ouvert une séance de stretching sur Saint-Martin, suivie par 7 personnes. Mais il n'y a eu aucune inscription cette année.
- Arts Plastiques : 8, mais pas reconduit par manque de disponibilité de l'intervenante.

Cinéma itinérant : s'est déroulé une bonne partie de l'année sur Saint-Agnan à cause des travaux de la salle des fêtes de La Chapelle. L'organisation était plus laborieuse pour les bénévoles à cause de la préparation et du rangement de la salle et de l'organisation générale (récupération de la clef, rangement des chaises, ménage, etc.)

Activités lucratives pour l'association :

Le marché aux fleurs que nous avons prévu d'organiser au printemps 2024 n'a pu se réaliser par manque de bénévoles. Cet évènement rapportant beaucoup de bénéfices, il a été dommage de ne pas le concrétiser pour palier aux déficits de l'association et montrer à nos partenaires que nous faisons de notre côté des efforts d'autofinancement.

- ✓ Mise au vote des rapports moral et d'activités 2022-2023 et 2023-2024

## **Rapports financiers**

### **Saison 2022-2023 :**

Elle se solde par un déficit de 808,15 €. Il convient toutefois de noter que nous avons reçu sur cet exercice une subvention de 2 400 € de La Chapelle en Vercors accordée sur le précédent exercice, mais arrivée au cours de celui-ci. Sans ce décalage, nos pertes d'exploitations seraient montées à 3 208,15 €.

Ce déficit un peu élevé reste malgré tout raisonnable par rapport au volume d'activité, d'autant qu'un tiers de celui-ci est dû à notre échec à rassembler du monde pour la sortie culturelle du spectacle de danse. Une autre bonne partie vient aussi de nouvelles activités que l'on a lancées et que l'on a décidé de maintenir malgré des groupes un peu faibles. D'un autre côté 350 € de subventions acquises ne sont pas arrivées à temps dans l'exercice et n'y ont pas été comptabilisées.

Proposition d'affecter cette perte au report à nouveau de l'exercice 2023-2024.

### **Saison 2023-2024 :**

Elle se solde par un déficit de 1 351,99 €, et même 1 702 € si l'on exclut des recettes les deux subventions exceptionnelles de l'exercice 2022-2023 arrivées sur cet exercice.

Licences judo : on n'a encore pas réussi à récupérer cette année les montants de toutes les licences judo prises en début d'année !

Malgré une baisse des effectifs, le volume des cotisations reste correct et nous approche de l'équilibre. Il nous faut donc continuer dans cette voie et tenter d'augmenter un peu le nombre d'adhérents et pratiquants.

- ✓ Mise au vote des rapports financiers des saisons 2022-2023 et 2023-2024, avec les propositions d'affectation des déficits.

### **Prévisionnel 2024-2025**

Le compte de résultat prévisionnel de la saison à venir parvient presque à l'équilibre. Nous détaillons ci-après quelques choix et les incertitudes éventuelles sur certains postes.

Du côté des produits, nous avons conservé la ligne de la subvention cinéma dans l'hypothèse où nous parvenons à faire repartir le cinéma itinérant à la réouverture de la salle des fêtes. Nous avons arrêté le produit des adhésions et cotisation à celles acquises à ce jour, il y aura donc une petite marge de manœuvre avec les inscriptions qui sont encore en cours.

Du côté des dépenses, l'estimation des salaires des intervenants tient compte d'une légère réduction du volume d'heures salariées payées et de sa compensation par l'augmentation des indices des salaires et des frais de déplacement. Les honoraires des intervenants sont également en légère hausse pour prendre en compte les nouvelles activités. Nous avons réévalué notre contrepartie à l'assistance administrative apportée par la Maison de l'Aventure à la valeur déjà facturée cette année compte-tenu du volume de travail réalisé.

- ✓ Mise au vote du budget prévisionnel 2024-2025

## **Petit point sur le début de la saison 2024-2025 :**

Cette saison voit le nombre de pratiquants remonter avec 145 adhérents à ce jour, dont 36 enfants.

Nous n'avons pu concrétiser un certain nombre de nouvelles activités : Multi-Arts, Reliure, Sports Co, deuxième séance de judo, Chorale, Yoga enfants, poterie enfants faute d'un nombre d'inscrits suffisant. En revanche, nous avons pu faire démarrer un atelier mensuel de poterie pour adultes avec 6 inscrits.

Cinéma itinérant : Arrêt momentané... ou pas !

Trop peu (voire pas) de bénévoles pour s'occuper des programmations du cinéma itinérant dans leur globalité : choix des films, contacts avec la FOL, campagne de communication internet et distribution des affiches dans tous les villages, préparation de la salle d'accueil, présence aux séances, rangement et ménage de la salle d'accueil.

Nous n'avons trouvé aucune solution à court terme. Nous avons donc assuré la dernière séance au mois de novembre et verrons s'il est possible de relancer l'affaire à la réouverture de la salle des fêtes de La Chapelle.

Contrats de travail :

Réécriture des contrats de travail des salariés pour se conformer à la législation et à la convention collective. Travail en cours avec le soutien de la FOL, Hexopée et la Maison de l'Aventure.

Gestion et comptabilité :

Le logiciel de compta utilisé arrive en fin de vie et commence à nous imposer beaucoup d'acrobaties pour tourner. Nous avons commencé une migration vers le logiciel libre Dolibarr que nous utilisons en ligne pour pouvoir partager les accès et le travail dessus. Cela nous donne plus de travail pour l'instant puisque la comptabilité est toujours tenue en parallèle sur l'ancien logiciel. Une fois que le nouveau logiciel sera validé, nous pourrons abandonner l'ancien.

Du côté des perspectives : nous n'avons pas renouvelé d'engagement sur une sortie culturelle, ni sur la vente de fleurs, ni toute autre action. De telles perspectives pourraient cependant être rendues possibles si nous parvenons à étoffer le conseil d'administration et avoir ainsi l'énergie et le temps pour se lancer dans de tels projets.

## **Montant des tarifs d'adhésion à l'association**

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de ne pas modifier les tarifs d'adhésion pour 2025-2026, soit pour mémoire :

- Adhésion adulte : 18 €
- Adhésion enfant : 9 €
- Adhésion famille : 30 €

✓ Mise au vote des tarifs d'adhésion 2025-2026

## **Montants des cotisations aux activités 2024-2025**

Les tarifs mis en place depuis 2022-2023 ont parfois été incompris ou critiqués par certains. Il nous semble utile de revenir ici sur leurs principes : l'augmentation du nombre de tranches de quotient familial permet de limiter les effets de seuil et d'adapter de façon plus juste le tarif des cotisations aux revenus disponibles des adhérents.

Ce mode de calcul se base sur les revenus déclarés (Revenu Fiscal de Référence) ou à défaut sur le chiffre donné par la CAF ou la MSA, même si ce dernier est en général défavorable à l'utilisateur.

Notre grille peut donner l'impression d'un grand écart entre les tarifs des tranches extrêmes : de 1 à 3. Cet écart est couramment constaté au sein des structures qui établissent leurs tarifs sur la base du quotient familial, il n'y a donc rien d'extraordinaire ici. Cet écart masque une réalité malheureusement beaucoup plus difficile : l'effort qui est demandé aux familles les plus modestes représente au minimum 22,4 % de leur revenu mensuel disponible quand celui demandé à la plus haute tranche représente au maximum 14,5 % dans la configuration actuelle.

Le mode d'établissement du Revenu Fiscal de Référence peut être influencé par un grand nombre de facteurs qui font que celui-ci ne reflète pas toujours la situation économique réelle des familles. Il est donc un outil imparfait nous le savons, mais l'utilisons pour tel, faute d'un meilleur outil à notre disposition.

Nous lançons la discussion avec l'Assemblée afin de déterminer ensemble les orientations possibles à donner au Conseil d'Administration pour l'établissement des tarifs 2025-2026. Il ne s'agit pas là de voter de façon fixe la future grille des tarifs mais les lignes directrices de leur établissement. Il appartiendra au CA de fixer les tarifs définitifs d'ici la rentrée 2025 en fonction de la situation de la MPT et de ses adhérents.

Notons pour alimenter la discussion la liste des éléments modifiables :

La modification peut intervenir sur la progression des tarifs en fonction des tranches. (actuellement nous sommes sur +20 % au passage à une tranche supérieure). Exemple Q1 : 85 €, Q2 :  $85 \times 1,2 = 102\text{€}$

La modification peut intervenir sur le tarif de base (tranche Q1) et suivre la progression définie précédemment.

La modification peut intervenir sur la détermination des tranches de quotient, voir le tableau bleu en bas à gauche de la fiche tarifaire. Élever les bornes range plus de familles dans les tranches plus basses. On peut également augmenter ou diminuer le nombre de tranches.

Il est possible de modifier ces éléments sans aboutir forcément à une hausse ou une baisse du montant total des cotisations perçues. Pour s'aider dans la détermination de l'effet, on estime que la moyenne de cotisation perçue est celle de la tranche Q4.

- ✓ Mise au vote des orientations définies par la discussion avec l'Assemblée

### **Renouvellement du conseil d'administration :**

État des candidatures. Élections.

Penser à prendre NOM, adresse, métier des nouveaux.

- ✓ Mise au vote de la liste des candidats au conseil d'administration

### **Questions diverses**